

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 826

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 9 TER

Compléter cet article par les mots :

« et, après la référence : « L. 722-1 », sont insérés les mots : « du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.